



L'intégration, à la jonction du discours normatif et de l'expérience vécue : des demandeurs d'asile s'expriment

Catherine Gauthier, Marie Lacroix, Marilena Liguori, Elssa Martinez and Kim Nguyen Ngoc

Volume 56, Number 1, 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/039776ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/039776ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gauthier, C., Lacroix, M., Liguori, M., Martinez, E. & Ngoc, K. N. (2010). L'intégration, à la jonction du discours normatif et de l'expérience vécue : des demandeurs d'asile s'expriment. *Service social*, 56(1), 15–29. <https://doi.org/10.7202/039776ar>

Article abstract

This paper highlights the representations of asylum seekers, accepted as refugees in Montreal, on the concept of integration and seeks to integrate their narratives in the discussions and ongoing debates within the academic and institutional spheres. We propose a reflection on the negotiation involved in the integration process, between the normative discourse promoted in the host society and the subjective conceptions that emerge from lived experiences. Our observations enable us to tackle some issues for social work practice with these groups and stresses the importance of using an analytical framework that emphasizes a holistic view of integration processes that incorporates not only objective data, but also subjective and qualitative indicators.

L'intégration, à la jonction du discours normatif et de l'expérience vécue : des demandeurs d'asile s'expriment

**Catherine GAUTHIER
Marie LACROIX
Marilena LIGUORI
Eissa MARTINEZ
Kim NGUYEN NGOC**

Résumé

Cet article met en relief les représentations que se font des demandeurs d'asile, acceptés comme réfugiés à Montréal, du processus d'intégration et vise à intégrer leur discours dans les discussions et les débats en cours au sein des sphères académiques et institutionnelles. On y propose une réflexion sur la négociation qu'impliquent les processus d'intégration entre le discours normatif véhiculé dans la société d'accueil et les conceptions subjectives issues des expériences vécues. Nos observations permettent d'aborder quelques implications pour la pratique du travail social effectué auprès de ces populations et insiste sur l'importance pour les intervenants d'utiliser un cadre d'analyse qui privilégie une vision globale des processus d'intégration considérant, non seulement des indicateurs objectifs, mais également des indicateurs subjectifs et qualitatifs.

Mots clés : réfugiés, demandeurs d'asile, intégration, discours normatif, intervention sociale

Abstract

This paper highlights the representations of asylum seekers, accepted as refugees in Montreal, on the concept of integration and seeks to integrate their narratives in the discussions and ongoing debates within the academic and institutional spheres. We propose a reflection on the negotiation involved in the integration process, between the normative discourse promoted in the host society and the subjective conceptions that emerge from lived experiences. Our observations enable us to tackle some issues for social work practice with these groups and stresses the importance of using an analytical framework that emphasizes a holistic view of integration processes that incorporates not only objective data, but also subjective and qualitative indicators.

Keywords: refugees, asylum seekers, integration, normative discourse, social work

INTRODUCTION

Les migrations de populations sont, depuis plusieurs décennies, un sujet d'actualité, une source de préoccupations, mais également, l'axe central de nombreux débats. Dans un pays comme le Canada où en 2006 le pourcentage de la population immigrante s'élevait à 19,8 % de la population totale (Statistique Canada, 2007), de nombreuses questions d'ordre conceptuel et pratique sont soulevées et débattues, concernant les enjeux que supposent inévitablement ces déplacements de populations, ainsi que les implications qui découlent directement de l'utilisation de certaines notions substantielles.

Jusqu'à très récemment, les recherches consacrées au phénomène des migrations internationales étaient dans une large mesure axées sur les effets de l'immigration sur les membres de la société d'accueil. Toutefois, les recherches des dernières années ont mis en scène une tout autre façon de se représenter, de comprendre et d'analyser la migration en donnant la parole aux personnes immigrantes et réfugiées elles-mêmes. Pour se familiariser avec les innombrables subtilités qui façonnent les trajectoires migratoires et les processus d'intégration, il apparaît désormais impératif de bien saisir comment la migration est perçue et vécue de l'intérieur, tant sur le plan du déracinement ressenti face à la société d'origine dans l'exil que sur le plan de l'intégration à une nouvelle société.

Avec cet article nous souhaitons participer à la construction d'un tableau présentant les personnes réfugiées tout d'abord comme des acteurs sociaux actifs et engagés dans leurs démarches d'intégration à la société d'accueil. Nous voulons de ce fait intégrer leurs discours dans les discussions et les débats en cours au sein des sphères académiques et institutionnelles, notamment au niveau du choix et de l'utilisation de certains concepts clés pour aborder les questions d'intégration. En donnant une voix aux personnes réfugiées, nous désirons partager certaines de leurs observations qui donnent matière à réflexion quant à notre façon d'aborder, de concevoir et d'analyser le processus d'intégration. Ainsi, nous croyons que leurs expériences et leurs discours portent à réfléchir sur l'orientation de la pratique du service social auprès des demandeurs d'asile et des personnes réfugiées.

LE CONCEPT D'INTÉGRATION

D'entrée de jeu, il importe de spécifier que, dans le cadre de cet article, l'intégration peut être conceptualisée, tel que le soulignait Li, comme un

... processus d'obtention de droits de citoyenneté et de droits sociaux, l'exercice de ces droits, y compris le droit et la légitimité de contester le statu quo. En d'autres termes, l'intégration vise à donner aux nouveaux arrivants le droit de contestation, la légitimité de la dissidence et le droit d'être différents au même titre que leurs hôtes. L'intégration concerne l'incorporation des nouveaux arrivants dans un processus démocratique de participation et de négociation

qui façonne l'avenir et non une conformité à des résultats préétablis et à un statu quo (Li, 2003, p. 330. Notre traduction).

Le concept d'intégration a été progressivement introduit dans les recherches nord-américaines à partir des années 1950. Il n'a cependant jamais fait l'unanimité chez les différents auteurs et chercheurs qui se sont penchés sur la question, sans doute à cause de ses nombreuses implications d'ordre normatif, idéologique et ethnocentrique, ainsi que du flou théorique entourant la question de l'intégration. En dépit de la pluralité conceptuelle entretenue par le terme « intégration », nous repérons certaines similarités entre les diverses définitions proposées dans la littérature. L'intégration est généralement conçue comme un processus, au même titre qu'elle constituerait un phénomène de réciprocité entre les sociétés d'accueil et les personnes immigrantes ou réfugiées (Dauvergne, 2007; Mestheneos et Ioannidi, 2002; Sotomayor, 2004; Spencer, 2006; Verbunt, 2004). Elle serait également le résultat d'un contexte précis où entrent en jeu divers pouvoirs et forces. Elle demeurerait en grande partie tributaire des enjeux sociaux, politiques et économiques, tant sur le plan local qu'international, dans lesquels elle s'actualise. Selon Gagnon et Iacovino (2006), l'intégration serait étroitement reliée à la réciprocité, à l'appropriation du pouvoir de même qu'à l'interculturalisme, et ce, indépendamment du type de stratégie adopté.

Jusqu'à tout récemment les processus d'intégration ont été conçus comme une responsabilité relevant essentiellement, voire uniquement, des nouveaux arrivants, perçus comme les seuls artisans de la « réussite ou de l'échec de leur intégration » (Li, 2003; Korác et Gilad, 2001). Les recherches récentes reconnaissent cependant de plus en plus le rôle déterminant des États hôtes. C'est ainsi que Castles, Korác, Vasta et Vertovec soulignent que :

... l'intégration est un processus à double sens : elle suppose une adaptation de la part du nouveau venu, mais aussi de la société d'accueil. Une intégration réussie ne peut avoir lieu que si la société d'accueil donne aux nouveaux arrivants accès à l'emploi et aux services, et favorise leur acceptation dans l'interaction sociale avec ses membres. (Castles *et al.*, 2002, p. 113. Notre traduction).

Plusieurs auteurs déplorent que le concept d'intégration, qui est maintenant utilisé dans toutes sortes de situations, ait quelque peu perdu son sens rigoureux théorique et référentiel (Castles *et al.*, 2002; Dauvergne, 2007; Li, 2003). Par ailleurs, un consensus semble s'être dessiné dans la littérature autour du fait que l'intégration représente un phénomène multidimensionnel. Pour plusieurs auteurs (Castles *et al.*, 2002; Spencer, 2006; Verbunt, 2004; Vertovec, 1999), il apparaît désormais manifeste que les processus d'intégration s'opèrent à la fois dans les sphères sociales, économiques, politiques, culturelles et géographiques¹ de la société. Chacun de ces domaines d'activité comporterait ses propres processus, modes et significations de l'intégration.

1. Sous-entend, entre autres choses, une adaptation à l'environnement physique, aux conditions climatiques.

L'intégration peut donc s'actualiser dans une sphère particulière sans se faire simultanément dans une autre, ce qui signifie que tous les champs de l'intégration peuvent ne pas être investis au même moment. Soulignons également qu'une constellation de facteurs influencent de manière significative la vitesse, la trajectoire et les résultats des processus d'intégration (Castles *et al.*, 2002).

Il apparaît de plus en plus clair que les processus d'intégration se déroulent simultanément dans une multitude de dimensions qui, tout en étant reliées, ne sont pas pour autant systématiquement interdépendantes. De même, il importe de noter que les étapes d'intégration ne font pas partie d'un processus linéaire, qu'elles sont vécues différemment par les personnes réfugiées selon leur profil et leur singularité, et pas nécessairement selon le même ordre. On admet effectivement qu'il existe tout autant de façons d'intégrer une société d'accueil qu'il y a d'individus engagés dans ce type de processus. L'intégration signifie donc différentes choses pour différentes personnes. Ce concept a été utilisé de différentes manières, à des endroits différents et à des moments différents (Castles *et al.*, 2002).

MÉTHODOLOGIE

Les observations et les données utilisées dans cet article proviennent d'une étude² en service social portant sur les stratégies d'intégration mises en œuvre par des personnes réfugiées, reconnues au sens de la convention de Genève de 1951³, dans leurs démarches d'intégration à la société d'accueil afin de retrouver leur rôle social. Quatre questions ont guidé la recherche : 1) Quel est l'impact du processus de détermination du statut de réfugié? 2) Quels ont été les points tournants dans la trajectoire de demande de statut? 3) Quelles stratégies ont été mises en place par les demandeurs d'asile afin de devenir acteurs dans leur processus d'intégration? 4) Comment définissent-ils leurs besoins quant à l'intégration?

Une grille d'entrevue a été élaborée à partir des travaux de Castles *et al.* (2002). Celle-ci dresse une liste des principales dimensions des processus reliés à l'intégration dont le statut à l'arrivée, le processus pré-migratoire, l'emploi, le logement, le réseau social. Des entrevues semi-dirigées ont été menées auprès de 37 réfugiés d'origine congolaise, rwandaise et algérienne, dont 22 femmes et 15 hommes. Ces personnes étaient demandeurs d'asile en 1995-1996 et avaient, au moment des entrevues, la résidence permanente depuis cinq à dix ans. Les entretiens ont été enregistrés et transcrits sous forme de verbatim. Les données recueillies ont initialement été

2. Lacroix, CRSH (410-2005-1843).

3. Le terme « réfugié » s'applique à toute personne « qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

compilées sur Nvivo⁴ pour ensuite être codifiées selon la méthode classique de la théorie ancrée (Huberman et Miles, 1991). Quant à l'analyse, elle a été réalisée sur deux axes : une analyse verticale de contenu a été suivie d'une analyse horizontale des thèmes émergents et récurrents. Le concept d'intégration, l'imposante diversité des sens qui lui sont apposés, ainsi que la variation entre les perceptions subjectives qu'ont les répondants de l'intégration et celles entretenues par les instances gouvernementales, sont des thèmes qui se sont imposés par leur récurrence et l'importance qui leur a été donnée par les personnes qui ont pris part à cette recherche.

Alors que les recherches démontrent que l'expérience des femmes réfugiées diffère de celle des hommes, le but de cet article n'est pas d'analyser les différences liées au genre. Nous nous concentrerons, pour les fins de cet article, sur les propos tenus à l'égard du processus d'intégration et sur les conceptions entretenues par les participants à l'endroit du processus.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

Le concept d'intégration : diversité de sens et multidimensionnalité

Les témoignages recueillis permettent de réaffirmer le caractère vaste et ambigu de la notion d'intégration relevé par différents chercheurs. Il se dégage du discours des individus interrogés une véritable difficulté à définir la notion d'intégration et à cerner ses composantes. En fait, nombreux sont ceux qui ont mentionné son caractère diffus et englobant. Cette situation est préoccupante pour des intervenants sociaux soucieux de tenir compte de la perception et du vécu des personnes déplacées dans l'élaboration de modèles d'intervention et de politiques pouvant faciliter leur processus d'intégration.

- Intégré. C'est un grand mot, intégré. Intégration, tout le monde en parle. L'immigration et toutes les communautés dès leur arrivée ici ont beaucoup parlé de ce mot. Ce mot dit beaucoup de choses.
- Je la définis comme... euh, bon, d'abord il y a 2 ou 3 définitions seulement pour le mot intégration.
- Bon, ça dépend. Intégration ça veut dire... sans philosophie là, ça veut dire beaucoup de choses. (...) C'est un mot vaste l'intégration, tu comprends...
- (...) c'est difficile à répondre à ta question, hein, parce que donc les personnes ne sont pas faites de la même façon.

4. Logiciel de traitement de données.

Leurs témoignages viennent également réaffirmer le caractère multidimensionnel du concept d'intégration. En effet, plusieurs répondants ont souligné l'idée que le processus d'intégration se déroule simultanément dans différentes sphères de leur vie et plusieurs rappellent combien il peut diverger d'un individu à l'autre. Alors que certains en présentent une conception davantage pratique, permettant de fonctionner dans la société, axée principalement sur une participation socioéconomique, d'autres en ont une perception plus émotionnelle et affective axée sur un sentiment d'appartenance culturelle à la société hôte. De plus, tandis que pour quelques personnes la définition de l'intégration reposerait sur un vaste éventail de dimensions et de secteurs d'activité, pour d'autres l'intégration serait uniquement basée sur une sphère particulière. L'analyse des entrevues démontre que la ou les dimensions de l'intégration servant de référence à la définition du processus varient grandement d'un individu à l'autre et, par le fait même, le sentiment d'intégration des personnes rencontrées diffère d'une personne à l'autre. Ce sentiment semble également se nuancer chez un même individu selon les dimensions ou les sphères d'activité considérées. Alors que l'insertion professionnelle est garante du projet d'intégration global pour certains participants, d'autres considèrent que le processus d'intégration repose principalement sur l'intégration sociale qui s'opère par le biais de réseaux de solidarité. Par le fait même, un individu peut se sentir pleinement « intégré » au niveau culturel et social, sans pour autant se sentir « intégré » sur le plan économique ou politique. À l'instar de ce qu'indiquent les travaux de Castles *et al.* (2002), cette étude tend à montrer qu'il y aurait autant de sphères d'intégration que de facteurs qui influencent ce même processus et donc la conception que nous en avons en général.

L'intégration semble, en écho à la description qui en est faite dans la littérature, être perçue et vécue par plusieurs individus comme un long processus dynamique et réciproque entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil, tant au niveau des échanges et des attitudes que des apprentissages. Il importe de noter que pour plusieurs répondants le processus d'intégration ne peut se concrétiser en l'absence d'une reconnaissance par les membres de la société d'accueil et par l'État.

- Il faut revenir aux définitions que peuvent donner les dictionnaires. Justement, rénover nos droits. Cela nécessite des actions de la société d'accueil et du concerné ou de la concernée. C'est une action réciproque (...). Quand il s'agit de l'intégration, il ne s'agit pas d'un courant à sens unique. Il s'agit de l'action du concerné, donc du demandeur d'asile, mais une fois qu'il pose des gestes il doit sentir quelque chose. Il y a des gestes en retour, mais donc c'est...euh... un contact de culture, qui n'est pas une confrontation mais un agissement mutuel.
- C'est un terme qui décrit une sorte de processus qu'un immigrant doit entreprendre. Il doit assurer certaines activités pour s'intégrer; c'est-à-dire s'impliquer dans la communauté qui le reçoit et essayer de faire le maximum pour avoir le maximum de contacts avec la société d'accueil. La notion d'intégration peut être complétée par la notion de tolérance de la part du pays d'accueil et de la part de l'immigrant. Donc l'intégration c'est une dynamique entre deux entités qui sont en intégration...

Des définitions proposées, il émerge une diversité de conceptions du processus d'intégration. Bien que l'intégration soit entendue comme un processus par la majorité des personnes interrogées, elle peut simultanément être perçue et présentée comme un objectif à atteindre et donc comme une fin en soi. En ce sens, l'intégration peut être conçue en termes d'idéal à atteindre comme le mentionnaient certains participants, mais aussi comme un moyen ou un outil ouvrant des possibilités facilitatrices de l'implantation dans la société d'accueil.

- L'intégration c'est un remède très bon pour les personnes nouvellement arrivées (...) c'est leur donner les possibilités de vivre, c'est-à-dire d'arriver à une chose, d'avoir accès aux informations pour avoir un endroit et vivre. La possibilité d'avoir accès, donc de vivre dans une société, hein, de se conformer aux règles de la société dans laquelle tu vis. Ta nouvelle société.
- Intégré veut dire pour moi être bien avec... euh...être...en égalité avec les autres, mon entourage.

Bien que l'on s'entende généralement sur le fait que l'intégration n'est en rien réductible à un processus linéaire qui consisterait dans le passage de tous les nouveaux arrivants au travers d'une même série d'étapes prévisibles, quelques-unes des personnes rencontrées ont affirmé y avoir tout de même perçu une certaine linéarité dans la mesure où elle est tributaire du temps et de l'accumulation des expériences. Qu'elle soit limitée dans le temps ou qu'elle ne soit jamais achevée, l'intégration est décrite comme un mécanisme évolutif qui se raffine avec l'accumulation des années passées au pays d'accueil. Ces années sont meublées d'expériences de vie significatives dans le pays d'accueil, quelle que soit la sphère d'activité considérée ou le temps écoulé. Hormis le facteur temporalité, l'appartenance culturelle semble être très importante pour certains; on est toujours porteur de sa culture d'origine, donc jamais complètement intégré. Dans ce cas, le fait d'être intégré au sens fonctionnel du terme ne représenterait qu'une partie de l'intégration et demeurerait relativement secondaire.

L'intégration est perçue et vécue comme un processus « en spirale » par plusieurs. Contrairement à ce qu'elles pensaient à un moment de leur vie, certaines personnes s'aperçoivent à un autre moment qu'elles ne sont pas intégrées dans toutes les sphères d'activité. Mais cette étude démontre également que, à la suite d'une conjoncture particulière, certaines personnes peuvent ne plus se sentir intégrées là même où elles se sentaient pourtant jusqu'alors intégrées. Ainsi que l'exprime cet homme qui a vécu une rupture amoureuse, des événements marquants tels qu'un divorce, la perte d'un emploi ou la prolongation des délais administratifs entourant les démarches juridiques peuvent entraîner une remise en question des projets d'intégration et influencer sur le sentiment d'être intégré ou non. « *Pour moi j'étais intégré. Oui. C'est maintenant que je trouve que je ne suis plus intégré.* »

L'intégration est aussi la rencontre de deux univers culturels qui entraîne nécessairement une réorganisation et un réaménagement des valeurs, des codes, ainsi que des référents socioculturels. Les obstacles mentionnés par les participants

sont : le choc culturel ainsi que le choc intergénérationnel desquels découlerait un sentiment d'assister à la perte graduelle de ses valeurs. Finalement, certaines personnes ont fait ressortir l'idée qu'au concept d'intégration sont inévitablement liées des notions de déracinement, de sacrifice, voire même de désintégration « *Mais intégration peut également dire désintégration. C'est les deux.* »

L'intégration : une négociation entre le discours normatif de l'État et les représentations d'expériences vécues

Étant donné la complexité et la diversité des conceptions de l'intégration, un examen critique de la logique descendante sous-jacente à la définition actuelle du processus d'intégration, telle qu'établie par nos gouvernements et les décideurs politiques, semble s'imposer. Alors que les instances gouvernementales tendent à projeter une conception de l'intégration comme un processus reposant essentiellement sur la participation du nouvel arrivant aux programmes ministériels qui lui sont destinés (ex. : francisation, intégration professionnelle) et son implication, les individus rencontrés dans le cadre de cette recherche insistent sur l'importance de la concevoir comme un processus s'opérant entre le nouvel arrivant et la société d'accueil. Une telle conception de l'intégration ne semble en effet pas tenir compte du vécu et des représentations des principaux intéressés, les personnes réfugiées. Cette situation nous permet donc de remettre en question les indicateurs de « réussite » de l'intégration tels qu'identifiés par les instances gouvernementales et qui réfèrent généralement à l'insertion professionnelle ainsi qu'à la connaissance de la langue d'usage de la société d'accueil. Ces indicateurs ne semblent pas véritablement correspondre aux représentations que se font les personnes réfugiées de leurs propres expériences et de leurs propres réalités d'intégration en terre d'accueil. Par conséquent, il serait légitime de se questionner sur la justesse et l'adaptabilité des programmes d'intégration actuellement développés. Certaines de nos observations nous permettent d'appuyer les suggestions émanant des travaux de Castles *et al.*, dont l'importance essentielle :

... d'utiliser un cadre d'analyse des processus d'intégration basé sur une grande variété d'indicateurs. En outre, de tels indicateurs ne devraient pas reposer sur l'approche « descendante »⁵ des agences gouvernementales, mais devraient plutôt être le résultat de consultations incluant une variété de groupes communautaires et de porte-parole des communautés immigrantes et réfugiées. Les processus « ascendants »⁶ fonctionnant souvent mieux que les « descendants » (Castles *et al.*, 2002, p. 130. Notre traduction).

Selon Korác, « l'intégration est un processus qui devrait être analysé par l'exploration des besoins, des buts et des normes spécifiques à des groupes d'individus dans des contextes, des endroits et des moments particuliers » (Korác, 2003, p. 401. Notre traduction). En fait, les indicateurs objectifs d'une intégration dite

5. « Top down approach », Castles *et al.* (2002).

6. « Bottom-up approach », Castles *et al.* (2002).

« réussie » sont à ce point intégrés dans le discours populaire qu'une croyance largement partagée est que le succès d'un processus d'intégration repose essentiellement sur la connaissance de la langue d'usage, sur l'insertion professionnelle et sur l'adoption de certaines valeurs fondatrices de l'État récepteur. Pourtant, comme l'ont démontré les recherches récentes à ce sujet, et tel qu'il a été souligné par plusieurs participants, l'insertion professionnelle et la maîtrise de la langue d'usage ne sont en rien synonymes d'intégration économique, sociale et politique. Nombreux sont les répondants à avoir affirmé que la maîtrise du français avait certes facilité leur intégration sociale, scolaire ou professionnelle, mais qu'elle n'était pas un agent de succès de leur intégration économique ou de leur projet d'intégration global. Notons que cette observation n'est pas spécifique au contexte canadien et québécois comme le révèlent entre autres les travaux de Bloch, Galvin et Harrell-Bond (2000), de Bolzman (2001), de Castles *et al.*, (2002), de Korác (2003), de Teshome *et al.* (2006), ainsi que ceux de Ghorashi et Van Tilburg en Hollande qui précisent que :

La connaissance de la langue néerlandaise n'aidera pas les migrants à s'intégrer alors que le contexte néerlandais, la société, les organisations, et les discours tendent au contraire à exclure les migrants. La politique d'intégration en Hollande n'aura pas de succès tant qu'elle ne considérera pas le pouvoir des discours dominants sur l'immigration et leurs effets négatifs sur la participation des migrants à la société. (...) Dans cet environnement, aucun espace ne peut être créé pour l'intégration des migrants : les résultats de notre recherche l'illustrent. Les migrants ont fait de leur mieux pour satisfaire à ce qui est considéré comme les conditions minimales à l'intégration, lesquelles, jusqu'ici, ne semblent pas être suffisantes pour entraîner leur intégration (Ghorashi et Van Tilburg, 2006, p. 69. Notre traduction).

Le concept d'intégration est lourd de sens car il renvoie inévitablement à des idées de conformité et de normalité. Il est porteur des attentes du pays hôte face aux nouveaux arrivants, réfugiés ou non. Il ressort des témoignages recueillis que le fait de « s'intégrer » tient d'une négociation entre ce qui semble être prescrit en matière d'intégration par l'État québécois, et les objectifs individuels ou familiaux, ainsi que les conceptions subjectives de cette expérience. Certains participants semblent se maintenir en équilibre entre les deux niveaux de discours, tandis que d'autres semblent avoir complètement intégré le discours étatique et normatif sur ce qu'est une « bonne » intégration, révélant donc parfois même des visées assimilationnistes de l'État. En effet, certains considèrent que le succès de tout projet d'intégration passe inévitablement par l'abandon complet de leur identité sociale et culturelle antérieure à la migration. Pour ces derniers, seul ce sacrifice permet d'intégrer complètement la nouvelle culture et les valeurs de la société d'accueil. Les propos de nos répondants font de plus apparaître à plusieurs reprises, une certaine dissonance entre « l'expérience souhaitable » et « l'expérience vécue », parfois un réel décalage entre les deux comme dans la citation suivante :

Si l'intégration c'est, par exemple, s'impliquer dans des activités culturelles, faire du volontariat, par exemple, je ne me suis pas intégré dans ce sens. Je ne l'ai jamais fait pour être honnête avec vous. Mais si l'intégration elle peut être entendue sous un autre sens par la communauté qui nous accueille, peut-être oui, j'ai fait des choses. Je peux résumer la chose, par exemple un mariage avec une Canadienne, ça c'est pour couronner les faits que je pourrais raconter dans ce sens.

Ce type de discours marque une nette distinction entre « être intégré selon eux » et « être intégré selon moi ». Il est intéressant d'observer que ces mêmes personnes affirment être très bien intégrées au sens fonctionnel du terme, et combien elles répondent aux indicateurs « objectifs » d'une bonne intégration tels que véhiculés par la société d'accueil, tout en ne se sentant pourtant pas intégrées.

Notre étude démontre également que l'intégration que nous pourrions qualifier « d'objective », du moins telle que conçue dans les milieux académiques et institutionnels, ne semble pas être forcément synonyme de l'intégration « subjective » et « émotive », pas plus qu'elle n'entraîne nécessairement un sentiment d'appartenance comme l'illustrent les citations suivantes :

Moi, l'intégration? Je ne suis pas encore intégré, moi... Je peux manger comme eux. Je peux, comme les Québécois ou les Canadiens, je peux travailler. Je peux même parler comme eux, je peux parler très bien comme eux avec leur accent, avec leurs habitudes, je peux...euh... fêter avec eux, comme... Ça c'est une petite partie d'intégration, mais je peux pas à 100 %, je veux... euh... il y a toujours ma culture, tu comprends?

Les enfants, je suis sûr que c'est mieux pour eux qu'ils soient ici que là-bas. Ils grandissent ici et puis il y a plus de possibilités, plus d'avenir. Donc pour eux c'est très bien. Mais pour nous? On essaie d'agrémenter et puis nos week-ends et nos passe-temps. Mais c'est sûr qu'on ne ressemblera jamais à un Canadien qui est né ici. Ça c'est sûr!

Cette dissonance est mentionnée par Li qui la rattache aux « attentes normatives de conformité comme l'aspiration souhaitable de l'immigrant » (Li, 2003, p. 316). Dans un article visant à déconstruire le discours canadien en matière d'intégration des immigrants, Li observe que le discours normatif est généralement fort bien intériorisé. C'est ainsi que la définition du processus d'intégration implique aussi, pour certains répondants, des notions de sacrifice, de désintégration, voire même de déracinement comme dans l'extrait suivant :

On s'est dit : voilà, on est déracinés. C'est comme un arbre qui vient d'être déraciné. Ce n'est pas du même jour qu'il va recommencer à repousser encore. Il faut qu'il ait le temps de s'adapter à la terre et puis à la fin il commence à puiser l'eau, mais ce n'est pas n'importe quelle eau parce que là

c'est l'eau d'un autre continent qui n'a pas les mêmes propriétés organiques.
Vous comprenez... alors...

Le façonnement culturel des indicateurs d'intégration est remarqué par certains répondants. En effet, « être intégré » ou « s'intégrer » peut prendre un sens tout à fait différent selon que l'on se trouve dans une partie du monde ou dans une autre. Toutes les sociétés n'ont pas la même vision de ce que signifie « être intégré ». Ils sont conscients de l'influence de l'univers socioculturel sur ces indicateurs et de leur difficulté à les transposer au niveau individuel ou sociétal :

Chez nous le travail n'est pas capital. C'est la vie sociale qui est importante. La vie est importante, le travail vient après. Le savoir être vient avant le savoir-faire et le savoir. (...) En comparaison avec l'Occident, on le voit tous les jours. Ici la plus grande fonction sociale qu'une personne peut avoir, c'est son travail. Elle perd son travail, les gens, qu'est-ce qu'il arrive ici ? C'est difficile. Ils rentrent à la maison, sa femme, ses enfants... C'est incroyable. Il n'a pas de soutien, il n'a pas de famille. Sa vie c'est le travail, et voilà. À peu près. Je viens d'extrapoler pour vous expliquer l'intégration.

Les différents regards posés par les participants sur leurs représentations de nos valeurs occidentales illustrent la diversité des sphères impliquées et le large éventail d'indicateurs à considérer dans les projets d'intégration. Cette dernière citation évoque clairement qu'au-delà de l'intégration professionnelle (considérée pourtant par plusieurs comme le préalable à tous projets d'intégration), la reconstruction du réseau social demeure le pilier d'une intégration réussie. À cet égard, Cardu et Sanschagrin soulignent d'ailleurs l'importance de l'insertion des nouveaux arrivants dans des réseaux sociaux déjà tissés par des compatriotes :

... sans faire office de ghettoïsation, la communauté d'origine, religieuse, nationale ou continentale, permet aux familles nouvellement arrivées de trouver des lieux de culte, de rencontres et d'échanges précieux pour faciliter l'apprentissage des codes de la communauté d'accueil (Cardu et Sanschagrin, 2002, p. 111).

Pierre insistait également sur le rôle et l'importance de l'existence d'une communauté ethnique à laquelle peut s'identifier un individu parce qu'elle représente « un facteur important pour son insertion dans le pays d'accueil étant donné qu'elle constitue en quelque sorte un réservoir de coutumes, de modes de vie et de valeurs potentiellement partagées au quotidien » (Pierre, 2005, p. 84). Le réseau social sert donc d'assise et de contrefort à la construction des projets d'intégration. (Simich, Mawani, Wu et Noor, 2004). Dès l'arrivée au pays d'accueil, indépendamment des politiques et des mécanismes mis en place dans la société afin de favoriser ou non les processus d'intégration, le réseau social constitue un agent de soutien et de protection, ainsi qu'une stratégie de choix non seulement pour accéder aux leviers d'intégration,

mais également pour pallier les innombrables barrières qui parsèment le chemin de l'intégration, qui pour plusieurs, demeure le processus d'une vie.

Il nous a d'ailleurs été possible d'observer que le réseau social tissé par plusieurs des répondants congolais et rwandais permet la reproduction certaine d'une dimension de la vie collective de leur pays d'origine. Nous y avons vu un mécanisme permettant d'assurer une continuité avec leur vie antérieure. En ce sens, notre utilisation du terme de « communauté » réfère aux compatriotes qui mettent en œuvre leurs savoirs et leurs espoirs dans le but de s'assurer un avenir meilleur. Bien que l'origine ethnique des répondants ne soit pas un aspect qui ait été directement abordé sous forme de questions lors des entrevues, l'appartenance de l'ensemble des Rwandais rencontrés à un groupe ethnique particulier est une information qui nous est apparue au fil de la recherche. Nous considérons qu'il est important pour les travailleurs sociaux non seulement de connaître et de comprendre les divisions ethniques, politiques, religieuses et culturelles présentes dans ces groupes qu'il est convenu d'appeler « communautés », mais également de prendre en considération la complexité des dynamiques qui s'y retrouvent. Les travailleurs sociaux doivent rester sensibles au fait qu'elles sont hétérogènes et qu'elles n'offrent pas nécessairement, dans toutes les situations, le soutien et la solidarité dont nous avons maintes fois été témoins ici. Il existe plusieurs « communautés » rwandaises et congolaises, de même qu'il existe plusieurs « communautés » algériennes.

CONCLUSION

Derrière le processus d'intégration se dresse une impressionnante diversité de projets, d'objectifs, de stratégies et d'univers de sens qui ébranlent les conceptions homogénéisantes entretenues à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés. Nos résultats démontrent qu'il existe tout autant de façons de comprendre et de définir l'intégration qu'il existe d'individus engagés dans des trajectoires de migration forcée. Dans ce contexte, tel que l'indiquaient les travaux de Castles *et al.* (2002), il est souhaitable que l'intervention sociale privilégie une vision globale qui tienne compte autant des indicateurs objectifs que des indicateurs subjectifs et qualitatifs, et qu'elle se méfie des valeurs, des croyances et des approches ethnocentriques. Il importe également de garder à l'esprit que les intervenants sociaux ne rencontrent pas uniquement des demandeurs d'asile ou des réfugiés, pas plus qu'ils ne rencontrent que des groupes culturels ou ethniques, mais qu'ils rencontrent des personnes (Lacroix, 2004, p. 53) dont l'unicité résulte de la grandeur et de la complexité de l'existence humaine. Par le fait même, il importe que l'intervention sociale tienne compte de cette complexité et de cette diversité des réalités qui marquent les démarches d'intégration, et ce, sans négliger les innombrables facteurs d'exclusion qui les encombreront. Pierre (2005) soulignait d'ailleurs, au sujet des obstacles et des facteurs de discrimination auxquels sont confrontés certains groupes de femmes immigrantes au Québec, « qu'une véritable prise en compte des facteurs qui freinent ou compromettent l'intégration ne pourra que renforcer l'intervention qui se fait auprès de cette population » (Pierre, 2005, p. 92).

Le concept d'intégration ne fait pas l'unanimité. Concept normatif qui découle du discours populaire et politique, il porte les représentations que se fait la société d'accueil de ce qui est nécessaire pour que les « autres » s'intègrent à « notre » société. Les personnes rencontrées mettent en œuvre des stratégies qui facilitent leur intégration selon ce qu'elles comprennent de l'intégration, ayant intériorisé la définition émanant du « haut » vers le « bas ». Elles s'activent alors dans les sphères qu'elles considèrent comme importantes, en premier lieu celle du travail et de la participation économique. Dès leur arrivée, les répondants ont perfectionné leur connaissance du français ou ont appris l'anglais, ont complété des études, ont trouvé un emploi, et pourtant, tout indique que ces démarches n'ont pas forcément assuré leur intégration économique, sociale ou politique. L'intérêt de connaître la vision de ceux et celles qui arrivent et qui doivent « s'intégrer » est qu'elle offre aux travailleurs sociaux une possibilité d'entrer dans leur monde et de comprendre leurs attentes, défis et rêves. Il devient important pour les travailleurs sociaux de se positionner sur la question et de participer à l'élaboration de politiques et de services qui tiennent compte de tous les aspects de ce processus complexe.

Catherine GAUTHIER

Étudiante au Baccalauréat en service social, Université de Montréal
BAC spécialisé en anthropologie, Université de Montréal

Marie LACROIX

Professeur agrégée, École de service sociale, Université de Montréal

Marilena LIGUORI

Candidate au doctorat en études urbaines (INRS - Centre Urbanisation, Culture et Société)
Honours Bachelor of Arts (Université de Toronto, Géographie urbaine)
Maîtrise en urbanisme, Université de Montréal

Elssa MARTINEZ

Étudiante à la maîtrise en service social, Université de Montréal
Baccalauréat en travail social, Université de Montréal

Kim NGUYEN NGOC

Étudiante à la maîtrise en service social, Université de Montréal
Baccalauréat ès arts, concentration développement international et anthropologie
Université McGill

BIBLIOGRAPHIE

- BLOCH, A., T. GALVIN et B. HARRELL-BOND (2000). « Refugee Women in Europe: Some Aspects of the Legal and Policy Dimensions », *International Migration*, vol. 38, n° 1, p. 169-190.
- BOLZMAN, C. (2001). « Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée. Le cas de la Suisse », *Sociologie et Sociétés*, vol. 33, n° 2, p. 133-158.
- CARDU, H. et M. SANSCHAGRIN (2002). « Les femmes et la migration : les représentations identitaires et les stratégies devant les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle à Québec », *Recherches féministes*, vol. 15, n° 2, p. 87-122.
- CASTLES, S., M. KORÁC, E. VASTA et S. VERTOVEC (déc. 2002). Avec la participation de Katrin HANSING, Fiona MOORE, Emma NEWCOMBE, Lucy RIX, Soojin YU. Report of a Project carried out by the University of Oxford Centre for Migration and Policy Research and Refugee Studies Centre contracted by the Home Office Immigration Research and Statistics Service (IRSS). Home Office Online Report 28/03 European Council on Refugees and Exiles (septembre 1999). Position on the integration of refugees in Europe (ECRE).
- DAUVERGNE, C. (2007). « Informing integration: Assessing what we know, admitting what we don't know », *Refuge*, vol. 24, n° 2, p. 14-16.
- GAGNON, A.-G. et R. IACOVINO (2006). « Distinct 'National Models' of Integration: Establishing Contexts of Choice », dans Alain-G. GAGNON et Raffaele IACOVINO. *Federalism, Citizenship and Quebec: Debating Multinationalism*, University of Toronto Press : Toronto, p. 91-122.
- GHORASHI, H. et M. VAN TILBURG (2006). « When is my Dutch good enough? Experiences of refugee women with Dutch labour organizations », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 7, n° 1 (déc.), p. 51-70.
- HUBERMAN, A.M. et M.B. MILES (1991). Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes. De Boeck. 480 p.
- KORÁC, M. (2003). « The Lack of Integration Policy and Experiences of Settlement: A case study of refugees in Rome », *Journal of Refugee Studies*, vol. 16, n° 4, p. 498-321.
- KORÁC, M. et L. GILAD (2001). Dilemmas of integration: two policy contexts and refugee strategies for integration. Final Report of a comparative study of the integration experiences of refugees from former Yugoslavia in Rome and Amsterdam. [<http://www.rsc.ox.ac.uk/PDFs/rrdilemmasintegration01.pdf>.]
- LACROIX, M. (2004). « Les demandeurs d'asile au Canada : quelques enjeux pour la pratique du travail social », *Service social*, vol. 51, n° 1, p. 45-59.
- LI, P.S. (2003). « Deconstructing Canada's Discourse on Immigrant Integration », *JIMI, R1MI*, vol. 4, n° 3, p. 315-333.

- MESTHENEOS, E. et E. IOANNIDI (2002). « Obstacles to Refugee Integration in the European Union Member States », *Journal of Refugee Studies*, vol. 15, n° 3, p. 304-320.
- PIERRE, M. (2005). « Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec : Un état des lieux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 2 (printemps), p. 75-94.
- SIMICH, L., F. MAWANI, F. WU et A. NOOR (2004). « Meaning of social support, coping, and help-seeking strategies among immigrants and refugees in Toronto », *CERIS working paper*, n° 31 (mai), 69 p.
[http://ceris.metropolis.net/Virtual%20Library/health/2004%20CWPs/CWP31_Simich%20etal.pdf.]
- SOTOMAYOR, E. (2004). « L'intégration réciproque, une alternative de co-responsabilité », *Vivre ensemble*, vol. 12, n° 41, p. 15-19.
- SPENCER, S. (éd.) (2006). *Refugees and other new migrants: a review of the evidence on successful approaches to integration*. Centre on Migration, Policy and Society, University of Oxford.
[http://www.compas.ox.ac.uk/fileadmin/files/pdfs/Non_WP_pdfs/Reports_and_Other_Publications/Refugees_new%20migrants%20Dec06.pdf.] (page consultée le 18 octobre 2008).
- STATISTIQUE CANADA (2007). « Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006 », *Le quotidien*, 4 décembre 2007.
[<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/071204/q071204a.htm>.] (page consultée le 18 octobre 2008.)
- WONDWOSEN, Teshome B., J. NEGASH-WOSSENE, H. SEIDLER et H. ZEGEYE (2006). « International migration: the case of ethiopian female migrants in Austria », *Journal of Social Sciences*, vol. 13, n° 1, p. 1-9.
- VERBUNT, G. (2004). *La question interculturelle dans le travail social : repères et perspectives*. Paris : La Découverte, 218 p.
- VERTOVEC, S. (1999). « Introduction », dans S. VERTOVEC. (éd.), *Migration and Social Cohesion*. Cheltenham : Elgar Reference Collection. 15 p.
- YU, S., E. OUELLET et A. WARMINGTON (sept. 2007). « Refugee integration in Canada: a survey of empirical evidence and existing services », *Refuge*, vol. 24, n° 2, p. 72.